



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

Q.646

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(03/93)

**INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES
DE SIGNALISATION**

**INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES
DE SIGNALISATION – PROCÉDURES
LOGIQUES POUR L'INTERFONCTIONNEMENT
DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION DANS
LE SENS N° 5 VERS N° 7 (SOUS-SYSTÈME
UTILISATEUR RNIS)**

Recommandation UIT-T Q.646

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes que les Commissions d'études de l'UIT-T doivent examiner et à propos desquels elles doivent émettre des Recommandations.

La Recommandation UIT-T Q.646, élaborée par la Commission d'études XI (1988-1993) de l'UIT-T, a été approuvée par la CMNT (Helsinki, 1-12 mars 1993).

NOTES

1 Suite au processus de réforme entrepris au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le CCITT n'existe plus depuis le 28 février 1993. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) créé le 1^{er} mars 1993. De même, le CCIR et l'IFRB ont été remplacés par le Secteur des radiocommunications.

Afin de ne pas retarder la publication de la présente Recommandation, aucun changement n'a été apporté aux mentions contenant les sigles CCITT, CCIR et IFRB ou aux entités qui leur sont associées, comme «Assemblée plénière», «Secrétariat», etc. Les futures éditions de la présente Recommandation adopteront la terminologie appropriée reflétant la nouvelle structure de l'UIT.

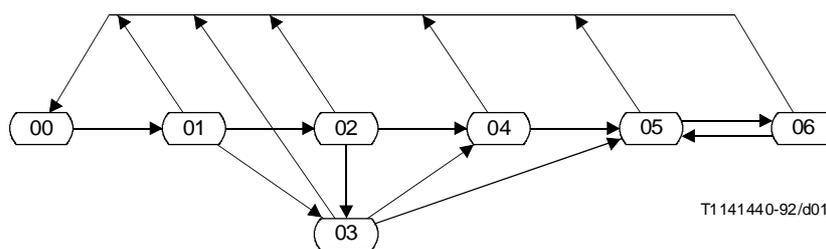
2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1994

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION –
PROCÉDURES LOGIQUES POUR L'INTERFONCTIONNEMENT
DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION DANS LE SENS N° 5 VERS N° 7
(SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR RNIS)**

(Helsinki, 1993)



<i>Numéro de l'état</i>	<i>Description de l'état</i>	<i>Référence du feuillet</i>
00	Repos	1, 2, 3, 4, 5
01	Attendre FITE-CPCI	1
02	Attendre le signal ST	2
03	Attendre le signal d'adresse complète	3
04	Attendre le signal de réponse	3
05	Répondu	4
06	Attendre la reprise (raccrochage)	5

FIGURE 1/Q.646

**Diagramme synoptique d'états pour l'interfonctionnement
de système de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)**

FIGURE 2/Q.646

(Réservée pour de futures notes)

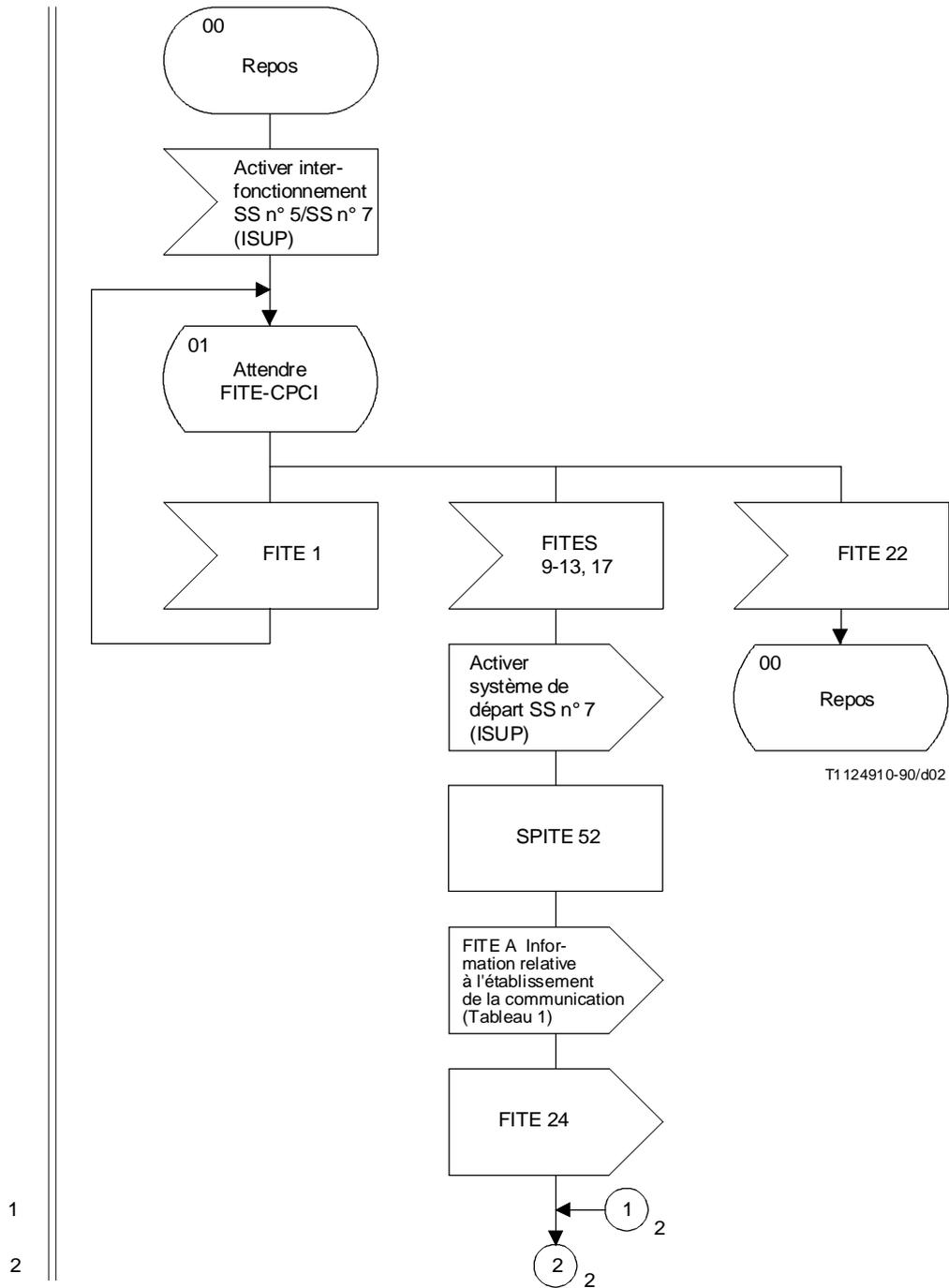
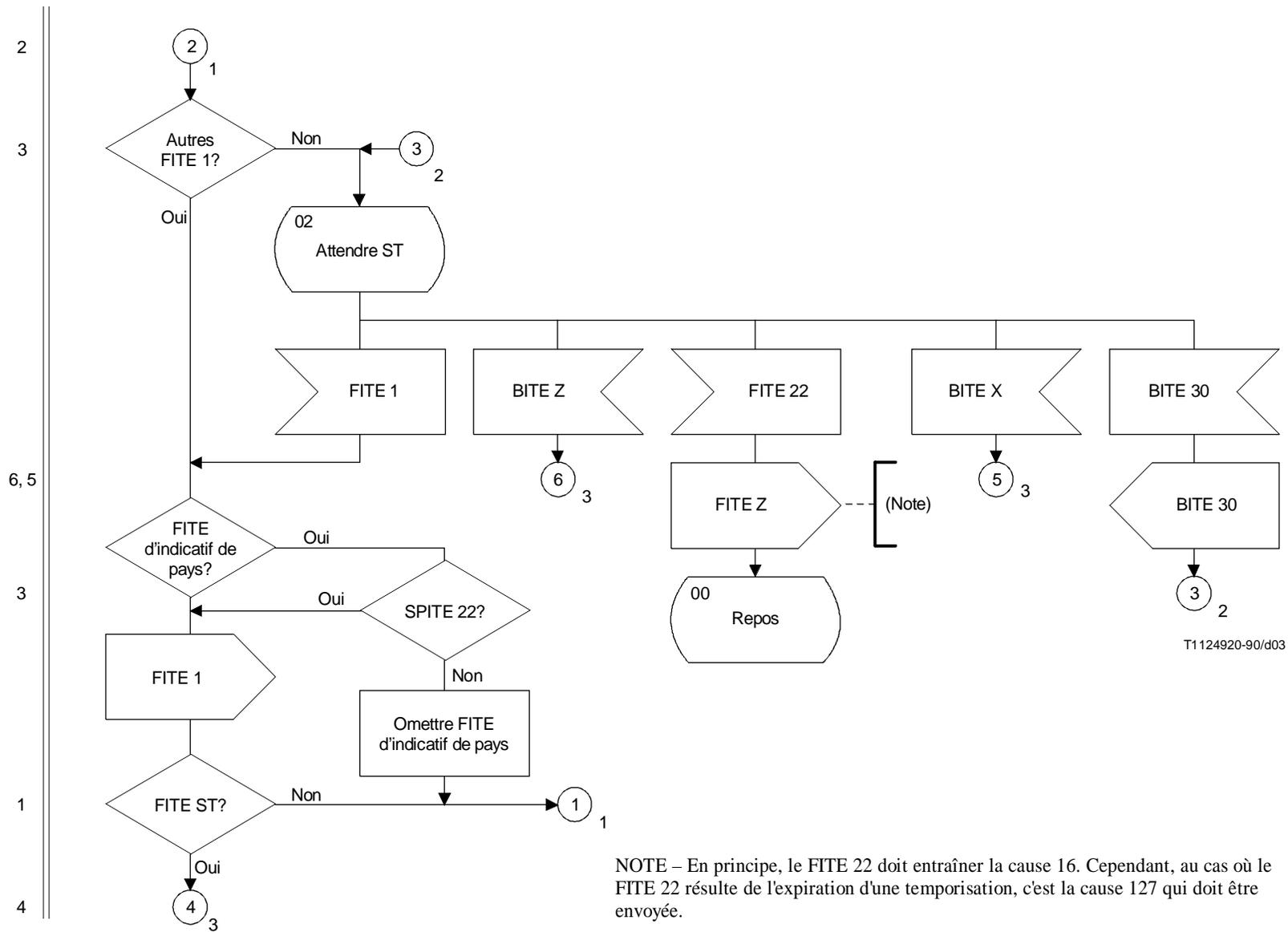


FIGURE 3/Q.646 (feuillet 1 sur 5)
Interfonctionnement de système de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)



NOTE – En principe, le FITE 22 doit entraîner la cause 16. Cependant, au cas où le FITE 22 résulte de l'expiration d'une temporisation, c'est la cause 127 qui doit être envoyée.

FIGURE 3/Q.646 (feuillet 2 sur 5)

Interfonctionnement de système de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)

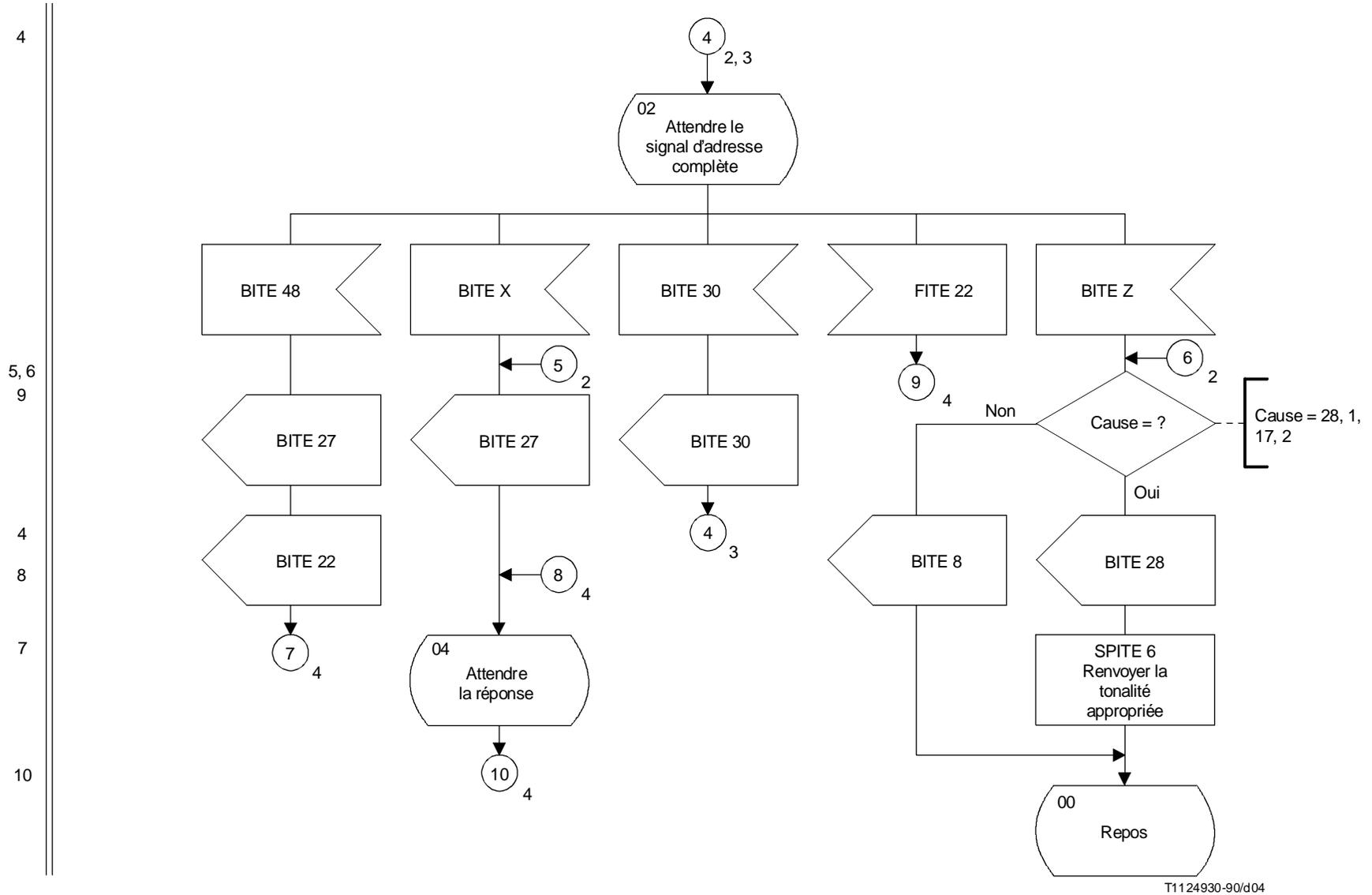
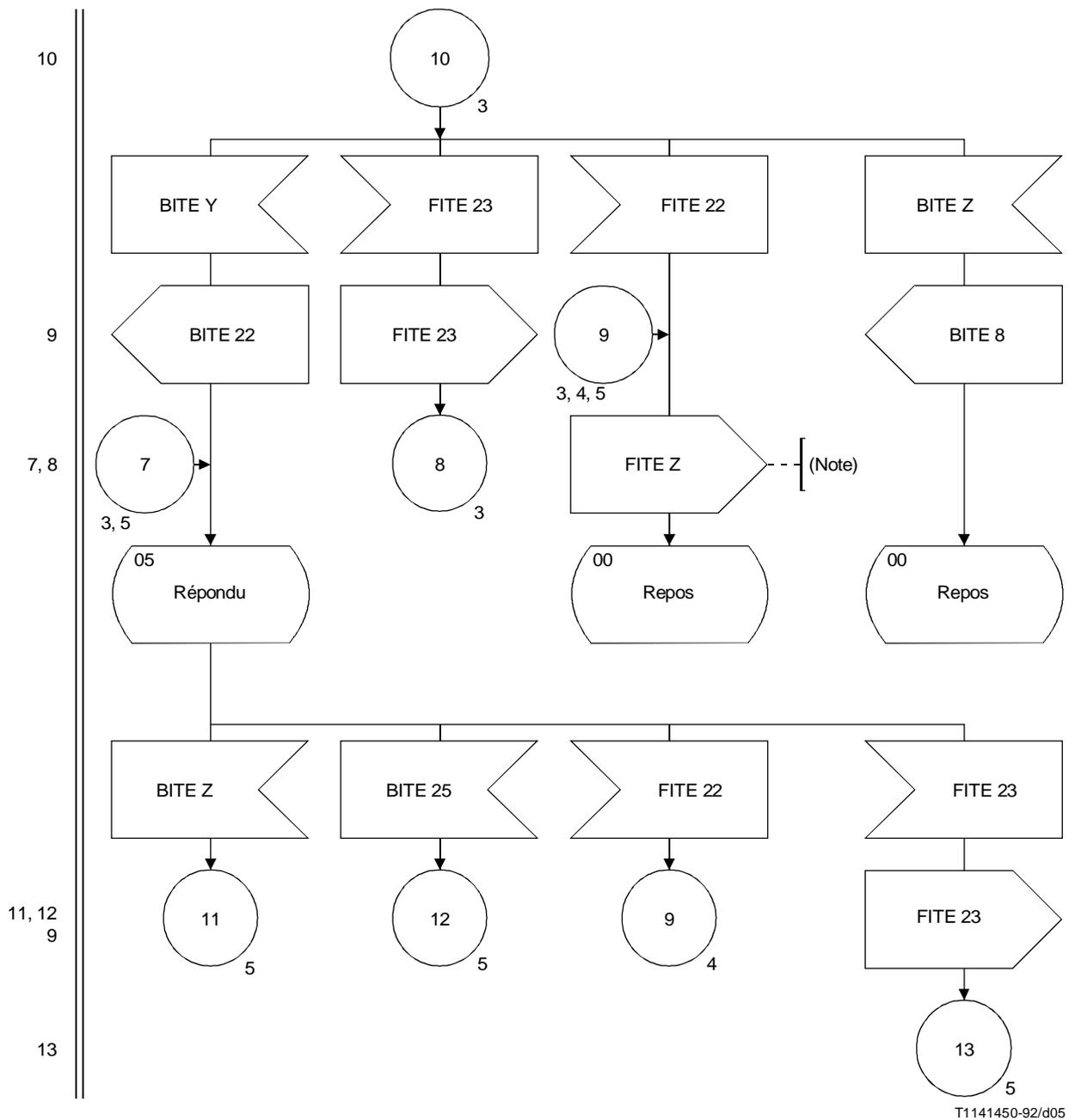


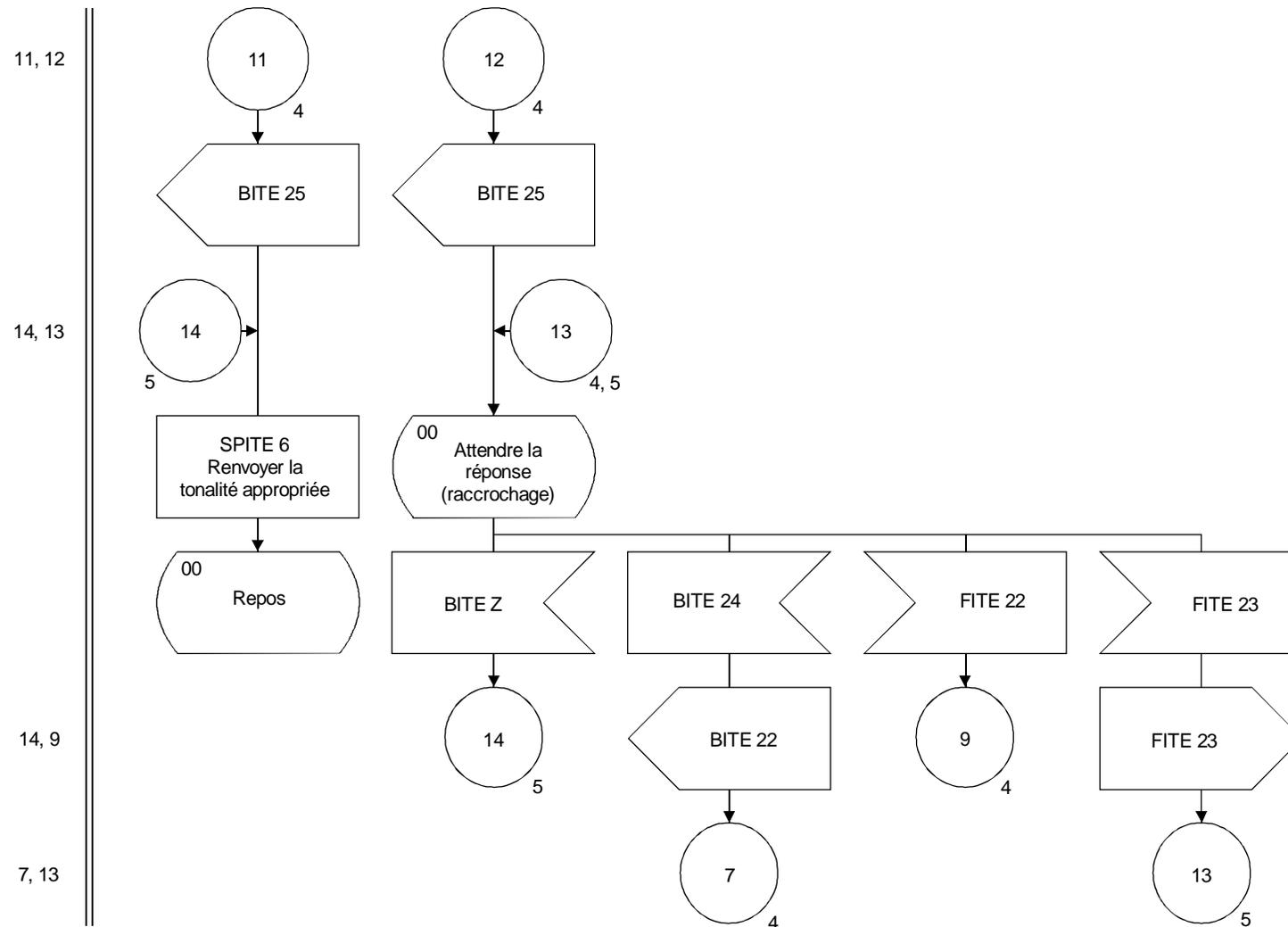
FIGURE 3/Q.646 (feuillet 3 sur 5)
Interfonctionnement de système de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)



T1141450-92/d05

NOTE – En principe, le FITE 22 doit entraîner la cause 16. Cependant, au cas où le FITE 22 résulte de l'expiration d'une temporisation, c'est la cause 127 qui doit être envoyée.

FIGURE 3/Q.646 (feuillet 4 sur 5)
Interfonctionnement de système de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)



T1141460-92/d06

FIGURE 3/Q/646 (feuillet 5 sur 5)
Interfonctionnement de système de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)

TABLEAU 1/Q.646

**Construction des FITE A – Interfonctionnement de systèmes
de signalisation dans le sens n° 5 vers n° 7 (ISUP)**

FITE reçu	CPC
9	1
10	2
11	3
12	4
13	5
17	10

SPITE 36	CCH
Oui	01
Non	00

SPITE 22	NAI
Oui	100
Non	011

SPITE 20	SI
Oui	01
Non	00

SPITE 21	ECI
Oui	1
Non	0

TMR = 11
CPC Indicateur de la catégorie du demandeur (<i>calling party's category</i>)
CCH Indicateur de contrôle de continuité (<i>continuity check indicator</i>)
NAI Indicateur de nature d'adresse (<i>nature of address indicator</i>)
SI Indicateur de satellite (<i>satellite indicator</i>)
ECI Indicateur de suppression d'écho (<i>echo control indicator</i>)
TMR Caractéristique du support de transmission (<i>transmission medium requirement</i>)